

**Foire Aux Jouet**  
**De l'École Les Îles D'Or - HYÈRES**  
**DIMANCHE 8 Décembre 2024**  
**De 9h à 18h**  
**Renseignements et inscriptions au :**  
**07.88.90.74.67 ou lidoape.83400@gmail.com**

Entrée : Gratuite

Exposants : Prix dégressifs en fonction du nombre de tables.

**Si nous vous confirmons par téléphone que nous vous réservons une place,**  
Merci de nous retourner le coupon suivant avec le règlement par chèque à :

Foires aux Jouets - APE LIDO - Ecole les Iles d'or -2 avenue Alexis Godillot - 83400 Hyères

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

Téléphone : ..... Email : .....@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le.....

Par .....

Je règle : 1 Table à 7 € = ..... € Je règle : 2 Tables à 12 € = ..... €

Je règle : 3 Tables à 15 € = ..... €

Au programme, une **vente de sapins de Noël (en précommande)**

**NORDMANN**

EXTRA 65/80	19.5 €
EXTRA 80/100	21 €
EXTRA 100/125	25 €
EXTRA 125/150	30 €
EXTRA 150/175	38 €
EXTRA 175/200	43 €
EXTRA 200/250	50 €
1er choix 65/80	16 €
1er choix 80/100	19,50 €
1er choix 100/125	22 €
1er choix 125/150	28 €
1er choix 150/175	34,00 €
1er choix 175/200	39,50 €
1er choix 200/250	47,50 €

**Socle à la taille de votre Sapin pour 2 €**

**Je souhaite un sapin du type ..... x ..... Avec ..... socle(s) à 2 € = ..... €**

par chèque à l'ordre de APE de l'école les Iles D'or.

## Règlement du vide-greniers :

Cette manifestation s'adresse aux particuliers et aux associations régies par la loi de 1901.

L'accueil des exposants se fera à partir de 7h30 jusqu'à 8h30. Des tables et chaises seront mises à la disposition des exposants.

Les exposants seront autorisés à exposer **si leur bulletin d'inscription complété, daté, signé et accompagné du règlement est parvenu avant le 29 Novembre 2024**. Passé le 29 Novembre 2024, aucune annulation ne sera remboursée.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation ou d'exclure toute personne qui troublerait le bon déroulement lors de la journée de la foire aux Jouets.

Les emplacements sont numérotés : il ne sera toléré aucune modification concernant leur attribution sans l'accord des organisateurs.

Les exposants ne remballeront pas avant 17h45.

Les vêtements, jouets, jeux et articles vendus sont sous la responsabilité des vendeurs en cas de casse, de vol ou de préjudice.

La restauration et la vente de boissons sur le site du vide-greniers se feront uniquement par les organisateurs.

Le signataire déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e),
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce),
- de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal),
- d'avoir pris connaissance et d'accepter les conditions d'organisation du vide-greniers.

À ....., le .....

Signature :

---

**L'équipe de la l'association des parents d'élèves de l'école Les Îles D'or de Hyères (APE LIDO) vous remercie pour votre participation à cette action qui aidera à financer les projets pédagogiques.**